

Commission de la Recherche

Lundi 18 octobre 2021 à 9h30 – visioconférence
(Établi par R. Datchi)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<u>Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :</u>			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP) (Présidente)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA)		x	Pouvoir à Alessia de Biase
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	x		
Mme Alessia DE BIASE (LAA)	x		
Mme Rosa DE MARCO (AMP)		x	Pouvoir à Yann Nussaume
Mme Isabelle GRUDET (LET)	x		
Mme Nazila HANNACHI –BELKADI (MAP-MAACC)	x		
M. James NJOO (GERPHAU)	x		
M. Yann NUSSAUME (AMP)	x		
M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).		x	
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)		x	Pouvoir à Nazila Hannachi- Belkadi
M. Bendicht WEBER (LET)	x		
Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :			
Mme Angèle LAUNAY (LET)	x		
Mme Kwatar SAMIH (AHTTEP)		x	
Personnalités extérieures :			
M. Jérôme BOISSONADE (UMR LAVUE/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)		x	
M. Livio DE LUCA (UMR MAP)		x	
M. Laurent DEVISME (Professeur - Ensa Nantes/ UMR 1563 AAU - équipe CRENAU)		x	
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente Recherche - HESAM Université)	x		
Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE)		x	
Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)	x		
Nombre de voix			
Invités permanents			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		

Mme Rosaly DATCHI, responsable du service de la recherche	x		
Mme Sophie VERRIER (Responsable des instances et de la veille juridique)		x	
Invité (s):			
M. François GUENA, Directeur équipe MAP-MAACC	x		
M. Frédéric SALLET, Secrétaire général ENSAPLV	x		

À l'ouverture de la séance, la Présidence constate que **le quorum est atteint** (11 membres présents en début de la réunion et 3 pouvoirs = 14 membres). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

9h30 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9h30- 12h30		<p>1) Validation des deux derniers relevés de décisions de la CR du 13 septembre 2021 et de la CR ad hoc « classement des candidatures à un contrat doctoral du MC » 21 septembre 2021 ;</p> <p>2) Candidatures à une délégation CNRS ;</p> <p>3) Politique de l'ENSAPLV en matière de soutien à la recherche, et notamment au 3e cycle : aide à la mobilité doctorante, aide à l'organisation des soutenances de thèse, etc. (demande à formuler au CA en vue du BI 2022) ;</p> <p>5) Point d'information sur le chantier des Ardennes (avancement du chantier, précision des dates du déménagement) ;</p> <p>6) Demande de la part de la direction et du service communication de l'ENSAPLV de se positionner par rapport au projet de Newsletter qui avait été imaginé fin 2019 pour chacune des instances de l'ENSAPLV.</p>	<p>Présidence/R. Datchi</p> <p>Présidence de la CR</p> <p>Présidence de la CR</p> <p>Secrétaire général/ Direction</p> <p>Direction/Bureau de la CR</p>	Documents joints dans le dossier commun

Point 1) Validation des deux derniers relevés de décisions de la CR du 13 septembre 2021 et de la CR ad hoc « classement des candidatures à un contrat doctoral du MC » 21 septembre 2021 :

Décision :

Les deux relevés de décision sont validés à l'unanimité et peuvent être diffusés.

Point 2) candidatures à une délégation CNRS :

Désormais les membres des écoles d'architecture peuvent candidater pour une délégation au CNRS pour six mois ou un an. Ils intègrent une UMR et sont déchargés d'enseignement. Le CNRS compense partiellement une partie du salaire de l'enseignant-chercheur en délégation afin que celui-ci puisse être remplacé dans ses enseignements.

Le service de la recherche a relancé les équipes de l'ENSAPLV afin qu'ils fassent remonter des éventuelles réponses à la campagne actuelle de candidatures à une délégation CNRS ; aucun dossier n'a été reçu pour cette année de la part de l'ENSAPLV.

Point 3) Politique de l'ENSAPLV en matière de soutien à la recherche, et notamment au 3^e cycle : aide à la mobilité doctorante, aide à l'organisation des soutenances de thèse, etc. (demande à formuler au CA en vue du BI 2022) :

Actuellement ni les unités de recherche, ni les doctorants rattachés à celles-ci, ne bénéficient d'aucune aide de la part de l'ED Abbé Grégoire (mobilité doctorante, aide à l'organisation des soutenances de thèse, etc.). Une réunion à ce sujet a eu lieu le 09 septembre 2021 entre, d'une part, la direction de l'ENSAPLV, la présidente de la CR, la responsable du service de la recherche et, d'autre part ; Stéphane Lefebvre et Johanna Roux du CNAM. Ils ont expliqué les difficultés administratives et financières pour la mise en place des aides à la mobilité pour les doctorants de l'ENSAPLV, dû notamment au fait que les équipes de recherche ne sont pas rattachées au CNAM. La procédure s'est avérée très lourde par le passé lorsque le LET et le MAACC étaient les deux seules équipes rattachées à l'ED Abbé Grégoire.

La présidente de la CR et la direction souhaitent que les doctorants de l'ENSAPLV soient traités en conditions d'égalité par rapport au reste des doctorants de l'ED Abbé Grégoire. Les frais d'inscription ne recouvrent pas la totalité des coûts de la formation doctorale reçue et ne permettent pas non plus de supporter de l'aide financière supplémentaire. Vu cette situation, la présidente de la CR et la direction proposent de demander au CA la création d'une enveloppe interne à l'ENSAPLV pour aider les doctorants de l'établissement. Le montant de cette enveloppe serait de 10 000 € divisée en deux sous enveloppes (5 000 € pour la mobilité doctorante et 5 000 € pour l'organisation des soutenances de thèse). La direction a déjà intégré ces coûts dans le budget de l'administration de la recherche (BI) prévu pour 2022 ; sachant que ce montant doit être discuté lors du prochain débat d'orientation budgétaire et que la décision finale revient au CA.

La présidence invite les membres de la CR à se prononcer sur cette proposition (vote à 10h23) :

Décision : la proposition de demander au CA de voter une enveloppe fléchée pour l'aide à la mobilité + soutenances des doctorants de l'ENSAPLV est adoptée à l'unanimité

Concernant la participation des enseignants-chercheurs de l'ENSAPLV dans la formation doctorale proposée par le Collège doctoral Hesam Université (ED Abbé Grégoire), la direction va se renseigner si, du point de vue juridique, ces heures peuvent être effectuées comme heures complémentaires. Il se pose également la question de savoir si ce temps d'enseignement peut être rémunéré par ailleurs (possibilité d'autorisation de cumul d'activité). Pour le moment il n'y a pas d'arrêté pour encadrer les heures supplémentaires effectués par les enseignants-chercheurs des ENSA.

Point 4) Modalités à mettre en œuvre au sein de l'ENSAPLV en vue d'une meilleure intégration des équipes de recherche à la vie de l'ED Abbé Grégoire :

a) Mobilité doctorante : protocole et sessions identiques pour les doctorants des 6 équipes de recherche de l'ENSAPLV, dont les dossiers seraient évalués par le bureau de l'ED, au même titre que les autres demandes des autres doctorants de l'ED (même si l'enveloppe budgétaire est ENSAPLV et non ED Abbé Grégoire) ;

Ce point relève de la façon dont les aides à la mobilité des doctorants peuvent être attribuées. L'ED Abbé Grégoire organise 2-3 sessions par an pour le dépôt d'un dossier de demande. Ces dossiers sont validés ou non par le Bureau de l'ED. Afin de pouvoir faire bénéficier les doctorants de l'ENSAPLV des aides à la mobilité, deux options ont été discutées avec les collègues du CNAM.

Première proposition : les doctorants de l'ENSAPLV déposent un dossier de demande de financement auprès de l'ED AG ; l'évaluation sera effectuée en même temps que pour les autres doctorants. En revanche, la ligne budgétaire pour soutenir ces actions sera différente car alimentée et gérée par l'ENSAPLV.

Il est précisé par les membres du LET et du MAACC présents à la CR que les aides attribuées par l'ED ne concernent que la mobilité internationale pour des colloques internationaux. L'ED ne contribue pas à la mobilité sur le territoire national. Or, la volonté exprimée par les membres de la CR serait de pouvoir aider les doctorants pour tout type de mobilité, nationale et internationale.

Deuxième proposition : les doctorants de l'ENSAPLV restent non éligibles aux appels d'aide à la mobilité de l'ED Abbé Grégoire. L'ENSAPLV organise en parallèle des sessions d'attribution d'aides à la mobilité, y compris pour des mobilités sur le territoire national. Cette option paraît cependant plus lourde à mettre en place ; la gestion au fil de l'eau peut-être plus difficilement gérable à court et moyen terme.

La présidente de la CR soumet au vote ces deux options (vote à 11h01) :

Résultat du vote :

Pour : 13 pour la proposition 2

Contre : 0

Abstention : 1

Décision : L'option 2 est validée à la majorité. Les membres de la CR adoptent le principe d'un protocole interne à l'ENSAPLV pour la gestion des aides à la mobilité des doctorants. Les enveloppes à attribuer seront plafonnées par demande (aides à la mobilité, aides à la soutenance...). Toute demande formulée sera par ailleurs prise en charge à hauteur de 50% par l'équipe de recherche.

Pour ce qui concerne le calendrier d'évaluation des candidatures pour une mobilité : il est proposé que les demandes soient évaluées lors des réunions de la Commission recherche. Elles doivent parvenir à Rosaly Datchi et au bureau de la CR au moins 8 jours avant la tenue de la CR.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Décision : validation à la majorité. Le calendrier pour l'évaluation des demandes d'aide sera établi au regard de celui de la Commission recherche. Les dossiers doivent être transmis au service de la recherche au plus tard 8 jours avant la tenue de la CR. Le calendrier budgétaire fonctionnera par année civile. Il y aura une présentation très rapide des demandes de financement au sein de la CR.

Répartition de l'enveloppe globale de 10 KE (sous réserve d'approbation du CA) (vote à 11h11) :

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Décision : le principe est validé à la majorité. Les membres de la CR ont décidé de répartir l'enveloppe globale en deux sous-enveloppes : 1) aides à la mobilité ; 2) aides à l'organisation de soutenances. Pour l'année 2022, la répartition provisionnelle est de 5KE et 5KE. le montant de ces sous-enveloppes peuvent

être reajustables chaque année en fonction des besoins.

Côté administration, concernant la prise en charge des billets et de l'hébergement par l'établissement, la direction confirme que ceci est déjà possible pour les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral ; ils sont considérés comme des agents contractuels. Tous les doctorants sont également membres d'une équipe et, de ce fait, doivent pouvoir être également pris en charge par les services administratifs pour l'achat de billets de trains, etc.

En Belgique, les doctorants, via les laboratoires de recherche, déposent des demandes de mobilités à la fois auprès de l'université et du FNSR. Si ce dernier n'apporte pas de fonds complémentaires, l'université prend alors en charge la totalité des coûts, souvent séparés en deux types d'actions : mobilités européennes et hors Europe. Il serait par ailleurs très intéressant de pouvoir recenser les possibilités de financement hors les ED ce qui permettrait d'équilibrer les budgets. Par exemple, le programme Erasmus + peut financer certaines mobilités. Au niveau de la ComUE, HESAM Université s'est vu attribuer un certain nombre de contrats d'aide à la mobilité financés par le programme Erasmus +. Le pôle de recherche et formation d'HESAM Université va prendre contact avec la responsable du service de la recherche de l'établissement afin de voir les possibilités de mettre en place une journée de sensibilisation sur ce programme de mobilité.

b) Comités de suivi individuel : Mise en place d'une procédure et d'un formulaire de CSI identique pour les 6 équipes de recherche de l'ENSAPLV afin que l'ensemble des doctorants inscrits à l'ED Abbé Grégoire bénéficient des mêmes dispositifs, dès la réinscription en deuxième année.

Rappel de l'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat :

« Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. »

L'ED AG est très souple par rapport à la mise en place des comités de suivi individuel ; il appartient à chaque équipe de recherche d'organiser les CSI et d'interpréter les textes pour savoir comment remplir le formulaire afférent. Dans un souci d'équité, il est proposé que les 6 équipes de recherche de l'ENSAPLV s'accordent sur une homogénéisation du dispositif, et sur ce qui est attendu des doctorants pendant les CSI.

Le CSI est différent du comité de thèse. Le premier ne concerne pas forcément le contenu de la thèse mais plutôt les conditions de travail et d'encadrement des doctorants, et les possibles difficultés matérielles ou financières que ces derniers peuvent rencontrer pendant la thèse. Le CSI doit pouvoir se mettre en place à partir de la deuxième année jusqu'à la soutenance.

La présidente demande aux membres de la CR de voter concernant les deux principes ci-dessus évoqués (vote à 11h21) :

Distinction entre le CSI et le comité de thèse :

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre :

Abstention : 2

Décision : validation à la majorité ; les membres de la CR ont validé le principe que le CSI et le comité de thèse sont deux dispositifs différents ; les équipes de recherche de l'ENSAPLV constitueront les CSI en tenant compte de cette différence.

Mise en place des comités de suivi individuel :

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Décision : validation à l'unanimité ; les membres de la CR votent le principe que les comités de suivi seront organisés à partir de la deuxième année de thèse jusqu'à la soutenance, pour tous les doctorants accueillis par l'une des 6 équipes de recherche de l'ENSAPLV inscrit à l'ED AG.

Concernant le formulaire pour les CSI, il faudrait qu'il soit identique pour les six équipes de recherche. L'ED Abbé Grégoire transmet aux doctorants un formulaire intitulé « Rapport du comité de thèse » à compléter chaque année. Pour les années dérogatoires, il est demandé aux doctorants d'envoyer un courrier à la directrice de l'ED. À partir de la 5^{ème} année, en plus du formulaire, il est demandé de transmettre également un chapitre de thèse.

Le Bureau de la CR va recueillir les différents modèles de formulaire de comités de suivi de thèse transmis aux doctorants afin de pouvoir les comparer. Les membres du LET et du MAACC ont connaissance de 2 rapports : le rapport d'entretien du Comité de suivi individuel, qui était transmis auparavant aux doctorants et le Rapport du comité de suivi de thèse qui leur est adressé aujourd'hui. Celui-ci reprend à la fois des éléments correspondant à un CSI et à un comité de thèse. Catherine Maumi propose de voir directement avec la directrice de l'ED AG si le formulaire existant peut être modifié pour revenir à un rapport de Comité de suivi individuel. Ce point sera évoqué lors de la prochaine CR.

Concernant la composition des CSI : elle est fondamentale afin que la liberté de parole du doctorant soit préservée et que les éventuels problèmes avec le/la directeur/directrice de thèse puisse être rapidement détecté. Pour ce faire, il est important que le CSI ne soit pas composé uniquement de membres de l'équipe d'accueil. Ce point pourra être rediscuté lors d'une prochaine CR afin de s'accorder sur des principes de composition.

Mme Judith Le Maire de Romsée quitte la réunion à 11h30.

c. Classement des contrats doctoraux : proposition que les candidats à un contrat doctoral du MC présentent leur projet de thèse à l'oral lors du concours organisé par l'ED Abbé Grégoire (pour l'attribution des CD de l'ED), afin que la direction de l'ED puisse émettre son avis suite aux auditions et que les candidatures puissent être classées par le comité de l'ED.

Jusqu'à présent, les équipes ont manifesté auprès de la CR l'intention de présenter une candidature à un contrat doctoral du MC. A la demande du MC, la CR a procédé ensuite à un classement. Il est proposé, qu'à partir de 2022-2023, les candidats de l'ENSAPLV à un CD du MC soient auditionnés au même titre que les autres candidats à un contrat doctoral lors du concours annuel de l'ED pour l'attribution d'un contrat doctoral du CNAM. Le classement à adresser au MC serait effectué suite à ces auditions, et la direction de l'ED pourrait elle-même émettre son avis après avoir entendu les candidats. Catherine Maumi va présenter cette proposition à la direction de l'ED.

La mise en place d'une telle procédure permettrait de mieux connaître les collègues et les unités de recherche du CNAM et, inversement, permettrait aux collègues du CNAM de se familiariser avec les domaines de recherche et de compétences propres aux équipes de recherche de l'ENSAPLV.

Il faut tenir en compte, par ailleurs, que l'ED AG est soumise aux évaluations HCERES et que celle-ci a tout à gagner à démontrer qu'il existe une certaine unité dans la présentation des contrats doctoraux. Se mettre au courant de l'ensemble de sujets de recherche de tous les doctorants rattachés l'ED doctoral ne peut que contribuer à la construction de la science de manière collective.

La Présidente demande aux membres de la CR de se prononcer par rapport à cette proposition (vote à 12h02) :

Décision : la proposition de présenter cette méthodologie de travail conjointe à l'ED Abbé Grégoire est votée à l'unanimité. Si la proposition est adoptée par la direction et le bureau de l'ED, il est attendu

qu'un maximum de 6 dossiers de candidature soient présentés (1 par équipe de recherche) pour audition par le comité de l'ED AG.

Angèle Launay a quitté la réunion à 12h20.

Point 5) Point d'information sur le chantier des Ardennes (avancement du chantier, précision des dates du déménagement) ;

Frédéric Sallet informe qu'une réunion aura lieu très prochainement à ce sujet (fin octobre-début novembre). Le chantier a pris un peu de retard mais cela ne remet pas en cause la date du déménagement prévue à partir du 15 décembre 2021.

Concernant les commandes, celles-ci ont été bien réceptionnées par les services administratifs en charge de ces questions. Il est prévu de faire réceptionner ces commandes également pendant la semaine du 15 décembre afin de procéder ensuite au montage (meubles, mobilier en bois...).

Les locaux du site Jaurès doivent être libérés fin décembre. Pour le déménagement sur le site Ardennes, il y a cependant une incertitude sur la date du passage de la commission de sécurité ; ceci suite à des incertitudes sur la date de fin des travaux. Par conséquent, il ne sera pas possible d'ouvrir les locaux de la rue des Ardennes au début du mois de janvier. Si la commission de sécurité passe vers le 15 janvier, cela décalera sans doute l'ouverture du site puisque celui-ci ne peut pas être ouvert sans l'avis positif de la commission de sécurité. Par conséquent, la direction préconise le télétravail pendant les premiers jours du mois de janvier.

Ce décalage dans le calendrier d'ouverture des locaux rue des Ardennes s'avère compliqué pour les soutenances de thèse prévues début janvier, de même que pour les séances du Post-master recherches.

L'accès aux locaux rue des Ardennes sera possible de manière ponctuelle mais, sans l'autorisation de la commission de sécurité, il ne sera pas possible d'accueillir des usagers. La salle de Jaurès pourrait être louée pour les séances du Post-master recherche ; cependant, ceci n'est pas très utile vu que la période correspond aux séances d'immersion des étudiants (le besoin est de 6 salles pour chacune des immersions sur toute la journée du vendredi).

Des questions importantes seront à discuter lors de la réunion sur le déménagement à venir : accès au site (clés, sécurité...), connexion Wi-Fi, aménagement (équipements vidéo, micros, son) de la salle de soutenances pour la réalisation de séances en mode hybride, etc.

La direction informe qu'une enveloppe a été prévue dans le BI 2022 pour des travaux/équipement des salles post-aménagement.

Point 6) Demande de la part de la direction et du service communication de l'ENSAPLV de se positionner par rapport au projet de Newsletter qui avait été imaginé fin 2019 pour chacune des instances de l'ENSAPLV.

En 2019 un projet de création d'une lettre d'information pour chacune des instances avait été lancé. Une maquette avait été élaborée avec des rubriques préétablies. Ce chantier n'a pas pu avancer suite à la crise sanitaire mais aussi du fait de l'instabilité de certaines instances (changement de présidence notamment).

La direction a décidé de relancer le projet de publication d'une *newsletter* propre à l'Administration ; il a été demandé aux membres de la CR de se prononcer par rapport à la mise en place (ou pas) d'une lettre d'information spécifique pour communiquer sur les travaux et les décisions prises par la CR.

Les membres du bureau de la CR considèrent qu'il faut éviter de multiplier les dispositifs de communication ; il vaut mieux améliorer les canaux existants. Les travaux de la CR pourraient par exemple être communiqués en partie sur le site internet. La direction informe que le chantier de la refonte du site web institutionnel est en cours. Dans ce cadre, il est prévu la mise en place d'un intranet qui pourrait en effet servir de canal d'information privilégié pour la communauté de l'ENSAPLV. Néanmoins, il faut tenir en compte que bien que le groupe de travail « site internet » du CoPIL Valorisation s'attèle à la réalisation

du site internet (une AMO va être lancée très prochainement), l'échéance pour la réalisation finale est plutôt à long terme.

Pour la CR, l'idée de la *newsletter* est de communiquer sur les activités de la recherche en général et pas uniquement sur les décisions prises au sein de la CR. François Guéna explique qu'un projet de portail de la recherche devait se mettre en place il y a quelque temps avec ce même objectif de communication. Ce projet n'a pas abouti pour diverses raisons (crise sanitaire, congé maternité de la responsable de projet, etc.) Le dispositif peut être relancé. Cependant, ce sujet doit d'abord être discuté avec la responsable du service de la communication ; la personne en charge de ce chantier est rattachée à ce service et il faut que le projet de portail de la recherche puisse être pleinement intégré dans ses missions.

Autrement, le service de la communication travaille sur la mise en place d'un plan de communication institutionnel global. Les membres du bureau de la CR vont être sollicités très prochainement à ce sujet, ceci afin de pouvoir recueillir les besoins du point de vue de la communication.

Caroline Lecourtois a quitté la réunion à 12h34.

Questions diverses : il est convenu que les réunions de la CR seront poursuivies en visio durant le 1^{er} semestre, l'école ne disposant pas de salle pouvant être mise à disposition de la commission. Cette position sera révisée pour le deuxième semestre.

Rappel du calendrier des réunions de la CR à venir + points à discuter :

Lundi 29 novembre 2021, 9h30 – 12h30 : OJ à confirmer

Lundi 17 janvier 2022, 9h30 – 12h30 : OJ à confirmer

Lundi 4 avril 2022, 9h30 – 12h 30 : Lancement du travail pour l'attribution des décharges pour recherche.

Lundi 16 mai 2022, 9h30 – 12h30 : vote décharges pour recherche

Lundi 27 juin 2022, 9h30 – 12h30 : OJ à confirmer

Lundi 12 septembre 2022 : classement des candidatures à un contrat doctoral du MC.

La présidente clôt la séance à 12h36.

La prochaine CR aura lieu (en visio) le lundi 29 novembre 2021 de 9h30 à 12h30.

Catherine Maumi
Présidente de la CR

